

## COMMUNE DE BERRWILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER - Séance du 12 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la seconde séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h35.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, CENTLIVRE André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMeyer Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas, SIFFERT-GIRARDEY Laetitia.

Excusé : JUNG Joël – Procuration à JEANNIN Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2017
2. Travaux communaux depuis le 16 février 2017 – en cours – en vue
3. Approbation du Compte Administratif 2016 de la Comptabilité Générale M14
4. Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier Municipal de Soultz-Florival
5. Affectation des résultats de clôture 2016
6. Budget Primitif 2017 de la Comptabilité Générale M14
  - Vote des taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2017
  - Vote du Budget Primitif 2017
  - Travaux d'Investissement en Régie communale exercice 2017
7. Forêt 2017 :
  - Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes
  - Programme des travaux patrimoniaux
  - Approbation de l'état d'assiette 2018
8. Constitution de groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie
9. Lotissement « Buhne » : Rétrocession à la commune des voiries et réseaux du lotissement
10. Travaux de rénovation thermique et d'extension du club house et des vestiaires de la plaine sportive du Vieil Armand : Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local de l'Etat pour l'année 2017
11. Indemnités du Maire et des Adjointes
12. Transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté d'Agglomération : Signature d'une convention avec Mulhouse Alsace Agglomération
13. Divers

---

**Point n° 1 de l'ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2017 :**

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

**Point n° 2 de l'ordre du jour :**

**Travaux communaux depuis le 16 février 2017 – en cours – en vue :**

Rapporteur : M. l'Adjoint Bernard STOCKER.

### **EAU :**

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Travaux en cours : maillage du réseau entre la rue Principale et la rue Buhne. Du fait des travaux d'aménagement du parking du Restaurant à l'Arbre Vert, nous profitons du renouvellement des enrobés pour poser une conduite diam.150 (sur domaine public) pour rejoindre la rue Buhne ; ce maillage assurera une meilleure régulation de la distribution, sera une sécurité lors de problèmes sur le réseau principal, mais devra être finalisé par le lotisseur du futur lotissement Buhne. Il conviendra alors d'imposer un diamètre suffisant dans le projet du lotissement Buhne et de se raccorder sur le réseau existant dans la rue de Staffelfelden.

Réparations sur branchements individuels, mise en place de nouveaux compteurs.

En vue : relevé des compteurs du 1er semestre 2017 (avril-mai), saisie (fin mai), facturation (juin).

### **ASSAINISSEMENT :**

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Travaux de dératissage réalisés semaine 14 (du 3 au 7 avril) et travaux de nettoyage des tabourets siphons en cours.

### **VOIRIE :**

Entretien régulier.

Mise en place des panneaux de signalisation relatifs à la réglementation du stationnement aux abords de l'aire des gens du voyage et du Miscanthus.

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Panne de secteur sur le poste Village (FRICKER) tout un week-end. Remplacement du fusible-disjoncteur.

Plusieurs candélabres ne fonctionnent pas ; l'entreprise a été avertie.

### **JOURNEE CITOYENNE :**

Nous sommes sortis des startings blocs, les voyants sont au vert, la 1<sup>ère</sup> réunion des chefs de chantier a eu lieu. La 10<sup>ème</sup> journée se prépare avec entrain.

### **BATIMENTS :**

#### **Ecole :**

Entretien courant et petites réparations diverses.

Travaux du marché en cours. Les fenêtres, menuiseries extérieures sont en place depuis les vacances de février.

Nous avons fait du bon boulot pour protéger les salles de classes, meubles, etc... et du bon boulot pour le nettoyage avec toute l'équipe technique et l'équipe des agentes (Marie-Odile, Marize, Antoinette).

Réunions hebdomadaires pour le chantier.

Petits travaux communaux : réfection maçonnerie des montants des fenêtres suite à la dépose des anciens volets roulants ; reprise en maçonnerie des soupiraux ; mise à disposition d'électricité, d'eau, d'une salle.

L'abri bus sera démonté en dernière minute et pendant cette période, nous utiliserons le préau de l'école comme abri pour les jeunes qui attendent le bus.

Transfert de la boîte à livres vers l'abri rue d'Or.

Petits travaux divers demandés par les enseignants : refixer un tableau, réparations lumineuses, crochets...obscurcir les fenêtres.

Nous avons également fait un gros travail d'électrification des brises soleil orientables (BSO), travaux non prévus initialement, mais nous avons trouvé la parade pour électrifier tous les BSO avec notre électricien maison.

#### **Dorfhisla :**

Nettoyage, entretien réalisé par les services techniques jusqu'au retour d'Antoinette. Divers travaux à l'extérieur (taille, nettoyage, balayage...).

#### **Mairie :**

Nettoyage, entretien réalisé par les services techniques jusqu'au retour d'Antoinette.

#### **Salle de sport :**

Elle est entretenue par Luc actuellement et cela depuis le départ de Gérard.

Donc depuis le 1<sup>er</sup> mars, nous sommes à la salle de sport le lundi, mercredi et vendredi matin avec un agent (3/5<sup>e</sup> du temps de travail de Gérard). Christian remplacera Luc en cas de vacances ou autres absences.

Aide à la préparation et au rangement de la salle pour le concert du Centre Musical du 25 mars 2017. (Praticables, tapis, vite clos).

**CHAUFFERIE :**

Contrôle quotidien et entretien normal.

**ESPACES VERTS :**

Balayage et ramassage des feuilles mortes et des branches.

Entretien de printemps avant les 1ères tontes.

**CIMETIERE :**

Entretien des allées, trottoirs extérieurs, taille des tilleuls...

**LAVOIR :**

Nettoyage complet et essai de pulvérisation d'un produit anti-algues bio.

**FORET :**

Façonnage du bois de chauffage en cours.

**DIVERS :**

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark et au bunker du Niederwald. Organisation de l'opération Haut-Rhin propre.

Distribution des cartes d'électeurs, mise en place des panneaux de propagande électorale.

**Point n° 3 de l'ordre du jour :****Approbation du Compte Administratif 2016 de la Comptabilité Générale M 14 :**

**Rapporteur :** Bernard STOCKER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du Compte Administratif 2016.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2016 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par le 1<sup>er</sup> adjoint Bernard STOCKER qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2016 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2016 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Mandats émis (dépenses)	732 920,01 €
Titres émis (recettes)	765 703,98 €
<b><u>Excédent</u></b>	<b><u>32 783,97 €</u></b>

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Mandats émis (dépenses)	977 533,79 €
Titres émis (recettes)	622 332,41 €
<b><u>Déficit</u></b>	<b><u>- 355 201,38 €</u></b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sans M le Maire qui a quitté la salle :**

- **Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 ressortant avec les résultats susdits.**

**Point n° 4 de l'ordre du jour :****Approbation du Compte de Gestion 2016 du Trésorier Municipal de Soultz-Florival :**

Chaque conseiller a reçu un extrait du Compte de Gestion de la Trésorerie -état A 13- retraçant les résultats budgétaires de la gestion 2016 du trésorier municipal de Soultz-Florival.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- après s'être fait présenter par le Maire les budgets primitifs et les certificats administratifs de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que M. Christophe LALAGÜE, Trésorier Communal, a repris dans ses écritures le résultat de clôture de l'exercice précédent,
- après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- après avoir approuvé les dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser,

- Constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,
- Approuve le Compte de Gestion 2016 présenté par Monsieur le Trésorier de Soultz-Florival.

**Point n° 5 de l'ordre du jour :**

**Affectation des résultats de clôture 2016 :**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour - point n° 3 approuvant le Compte Administratif 2016 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2016 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Montants</b>
Gestion 2016	32 783,97 €
Résultat de clôture 2015 reporté	47 076,57 €
<b>Résultat global de clôture (Excédent)</b>	<b>79 860,54 €</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	<b>Montants</b>
Gestion 2016	- 355 201,38 €
Résultat de clôture 2015 reporté	467 997,38 €
<b>Résultat global de clôture (Excédent)</b>	<b>112 796,00 €</b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier ainsi qu'il en ressort de la délibération n° 4 de ce jour.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Prend acte des résultats de clôture susdits et décide de les reporter au budget primitif 2017 comme suit :

**112 796,00 €- ligne budgétaire 001 : Excédent d'Investissement reporté ;**  
**79 860,54 €- ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté ;**

**Point n° 6 de l'ordre du jour :**

**Budget Primitif 2017 de la Comptabilité Générale M 14 :**

**A) Vote des taux d'imposition des contributions directes de l'exercice 2017.**

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2017. Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2017 ont été revalorisées de 0,4 % (Loi de Finances pour 2017).

Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2017 s'élève à

337 045,- € contre 334 693,- € en 2016.

**Sur avis des commissions réunies du 5 avril 2017 pour examiner les propositions de Budget Primitif 2017 et définir l'évolution des taux d'imposition pour l'exercice 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De revaloriser les taux d'imposition pour 2017 de 4 % et de les fixer comme suit :**

**10,40 % pour la Taxe d'Habitation**

**12,30 % pour la Taxe Foncière Bâtie**

**51,49 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie**

**B) Vote du Budget Primitif 2017.**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le Budget Primitif 2017 qui a été préparé en commissions réunies le 5 avril 2017.

Le document budgétaire présenté par section (Fonctionnement et Investissement) avec les prévisions budgétaires 2017 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2016 dont l'affectation a été décidée au point n° 5, a été remis à chaque conseiller.

**Sur proposition des commissions réunies, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de voter le Budget Primitif 2017 arrêté aux montants suivants :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	829 583,00 €	749 722,46 €
résultat reporté		79 860,54 €
	829 583,00 €	829 583,00 €
Investissement	1 553 280,00 €	1 440 484,00 €
résultat reporté		112 796,00 €
excédent capitalisé		
	1 553 280,00 €	1 553 280,00 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2 382 863,00 €</b>	<b>2 382 863,00 €</b>

### **C) Travaux d'Investissement en Régie communale exercice 2017.**

Au cours de l'année 2017, la commune entend réaliser **en propre régie**, les travaux d'investissement suivants estimés à 20 000,- € sauf imprévus :

- Réhabilitation de bâtiments communaux 20 000,- €

Pour ces travaux, la commune fait appel à des fournitures dont le montant n'atteint pas nécessairement le seuil de 500,- € fixé par l'instruction ministérielle n° 26/11/2001 (J.O. du 15/12/2001) bien que contribuant à créer des biens durables.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Décide que les frais de matériel et de main d'œuvre communale de l'exercice 2017 afférents aux travaux susdits, même en dessous du seuil fixé, contribuent à créer des biens durables, étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2017 – Comptabilité Générale M 14.**

### **Point n° 7 de l'ordre du jour :**

#### **Forêt 2017 :**

##### **A) Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes :**

M. l'Adjoint Bernard STOCKER expose au Conseil Municipal les documents établis par l'ONF concernant l'état de prévision des coupes et des travaux d'exploitation au titre de l'année 2017. Ce programme prévoit notamment des coupes dans les parcelles 2 (Oberwald) et 18 (Niederwald). Ainsi, le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes se présentent comme suit :

##### **A) Etat de prévision des coupes :**

Bois d'œuvre : 109 m3 de feuillus  
4 m3 de résineux  
Bois de chauffage : 175 m3 soit 249 stères  
Volume non façonné : 60 m3 soit 85 stères

**Recette brute prévisionnelle : 18 310,- €**

##### **B) Dépenses d'exploitation :**

A l'entreprise par contrat d'exploitation :

Abattage et façonnage : 11 710,- €

Débardage : 2 040,- €

Honoraires ONF et autres dépenses : 2 060,- €

**Total HT : 15 810,- € 15 810,- €**

TVA sur frais d'exploitation 3 162,- €

**Total des dépenses d'exploitation TTC : 18 972,- €**

**Bilan net prévisionnel HT : 2 500,- €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve l'état de prévision des coupes et les travaux d'exploitation exposés ci-dessus pour l'exercice 2017, ce sous réserve de l'évolution des cours du bois.

##### **B) Programme des travaux patrimoniaux**

M l'Adjoint Bernard STOCKER expose au Conseil Municipal les documents établis par l'ONF concernant les travaux patrimoniaux programmés au titre de l'année 2017.

Les travaux sylvicoles et divers prévus dans le programme prévisionnel de l'ONF sont les suivants :

- Entretien du parcellaire dans la forêt du Niederwald 960,00 €HT  
(Dégagement des limites, mise en peinture et plaques de parcelles)

- Dégagement manuel des régénérations naturelles (parcelle 15 sur 1 ha)	860,00 €HT
- Création d'un enclos témoin cynégétique dans la parcelle 15	580,00 €HT
- Matérialisation des lots de bois de chauffage (80 stères)	150,00 €HT
- Sécurisation des bois en bordure de route	<u>260,00 €HT</u>
Total :	2 810,00 €HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de réaliser les travaux patrimoniaux suivants pour l'exercice 2017 :**

Sécurisation des bois en bordure de route	260,00 €HT
Matérialisation des lots de bois de chauffage (80 stères)	<u>150,00 €HT</u>
Total :	410,00 €HT
- **Décide que les autres travaux proposés seront réalisés en régie par le service technique assisté des jeunes saisonniers.**

### **C) Approbation de l'état d'assiette 2018**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part, les parcelles à marteler et d'autre part, les surfaces à régénérer.

Cet état d'assiette doit être approuvé par le Conseil Municipal, étant précisé que l'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Pour l'année 2018, l'ONF a proposé de réaliser un martelage dans la forêt de l'Oberwald sur la parcelle 15 (3,78 ha – Régénération), et dans la forêt du Niederwald sur les parcelles 20 (4,55 ha – Irrégulier) et 25 (4,92 ha – Amélioration).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à un entretien avec les services de l'ONF, approuve le martelage dans les parcelles 20 et 25.**

**Le martelage en parcelle 15 est refusé en raison du stock important de stères à façonner (chêne) et de l'exploitation régulière de bois chablis dans cette parcelle.**

### **Point n° 8 de l'ordre du jour :**

#### **Constitution de groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés à la fourniture de cette énergie :**

L'ouverture des marchés de l'énergie, et la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité, imposent aux personnes publiques de mettre en concurrence les différents fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique et de conclure des marchés publics pour l'achat d'énergie.

Afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats d'électricité, il est proposé de prendre part au groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et les communes membres souhaitant y adhérer.

Il est proposé que m2A assure la fonction de coordonnateur, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés. La consultation serait passée par voie d'accord-cadre avec marchés subséquents conformément aux règles de la commande publique.

Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution des marchés subséquents conclus et est tenu de s'acquitter directement auprès du titulaire du montant des fournitures livrées à sa demande, en application du marché subséquent signé.

Par ailleurs, chaque membre s'engage à fournir la description de ses besoins selon les modalités fixées par le coordonnateur.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve ces propositions ;**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire au fonctionnement de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des prestations.**

**Point n° 9 de l'ordre du jour :****Lotissement « Buhne » - Rétrocession à la commune des voiries et réseaux du lotissement :**

La société CARRE EST ayant son siège social à Lutterbach, route de Thann – Cité de l'Habitat, projette de réaliser un lotissement à usage d'habitation dénommé lotissement « Buhne » sur le ban communal de Berrwiller, rue Buhne et rue de Staffelfelden sur les terrains cadastrés section 30, parcelles n° 208, 209, 210, 211, 212 et 213 d'une superficie totale de 158,34 ares.

Une demande d'autorisation de lotir (permis d'aménager) sera déposée en mairie très prochainement prévoyant la réalisation de 24 lots maximum à bâtir destinés à recevoir des constructions sur des parcelles de 5 à 8 ares et une de 34 ares environ, et les équipements communs nécessaires à leur desserte.

La société CARRE EST s'engage à réaliser les voies, réseaux et équipements communs du lotissement suivant les règles de l'art, conformément à la demande d'autorisation de lotir qui sera déposée, et à rétrocéder gratuitement à la commune les dits ouvrages.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte le transfert de propriété et s'engage à incorporer dans le domaine public de la commune, la totalité des voiries et réseaux (assainissement, eau potable, éclairage public) du lotissement « Buhne », une fois les travaux achevés et réceptionnés définitivement par elle ou les services concessionnaires.**

**Point n° 10 de l'ordre du jour :****Travaux de rénovation thermique et d'extension du club house et des vestiaires de la plaine sportive du Vieil Armand : Demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local pour l'année 2017**

M. le Maire précise que dans le prolongement des travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique (1<sup>ère</sup> phase des travaux d'aménagement de la plaine sportive du Vieil Armand de Berrwiller), et dans un souci d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique, la commune a décidé de réaliser des travaux de rénovation thermique et d'extension du club house et des vestiaires.

Le club house et les vestiaires sont vétustes ; des traces importantes d'humidité aux plafonds et sur les murs sont présentes. L'isolation est quasi inexistante et le chauffage au mazout entraîne des dépenses énergétiques importantes qui pèsent lourdement dans le budget de l'association. Par ailleurs, la production d'eau chaude se fait actuellement par un chauffe-eau électrique.

Ces travaux consisteront à réhabiliter et à réaliser une rénovation thermique du club house, à créer de nouveaux espaces vestiaires et douches, de nouveaux locaux pour les dirigeants, une infirmerie, des locaux pour la formation des jeunes. L'amélioration énergétique du bâtiment sera un point essentiel et primordial, avec la modification du mode de chauffage, de la production d'eau chaude sanitaire, de l'isolation du bâtiment.

Ces travaux seront confiés à des professionnels.

Le coût global de ces travaux est estimé à un montant de 1 031 920,00 €HT et est éligible au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local de l'Etat – Première enveloppe pour l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre – Opération « Projets de rénovation thermique des bâtiments publics ».

Il est, bien sûr convenu, que les travaux ne sauraient être engagés qu'à condition que des cofinancements suffisants soient trouvés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve l'opération de rénovation thermique et d'extension du club house et des vestiaires de la plaine sportive du Vieil Armand comme précisé ci-dessus et charge M. le Maire de faire toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local de l'Etat auprès des services de l'Etat.**

**Point n° 11 de l'ordre du jour :****Indemnités du Maire et Adjoints :**

M le Maire précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la grille indiciaire de la Fonction Publique a évolué.

En effet, l'indice terminal est passé de 1015 à 1022 (3870,65 €), ce qui nécessite la prise d'une nouvelle délibération qui fixe le montant des indemnités versées au Maire et aux Adjoints.

Par ailleurs, suite à sa prise de fonction en qualité de Président de Mulhouse Alsace Agglomération, M. le Maire souhaite faire appliquer une nouvelle répartition des indemnités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :**  
**Taux en pourcentage de l'indice terminal de la grille indiciaire de la Fonction Publique (indice 1022)**  
**Maire : 29,80 % (taux maximum 43 %)**  
**1<sup>er</sup> Adjoint : 16,50 % (taux maximum 16,50 %)**  
**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjointes : 14,10 % (taux maximum 16,50 %)**
- **Précise que cette délibération annule et remplace celles prises en date du 10 juin 2014 et 02 mars 2016 et qu'elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,**
- **Précise que les indemnités seront versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de l'évolution de l'indice terminal de la grille indiciaire de la Fonction Publique**
- **Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.**

**Tableau des indemnités allouées au Maire et Aux Adjointes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :**

<b>Maire</b>	<b>1 153,45 €brut</b>
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>638,66 €brut</b>
<b>2<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>545,76 €brut</b>
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b><u>545,76 €brut</u></b>
<b>Total :</b>	<b>2 883,63 €</b>

**Point n° 12 de l'ordre du jour :**

**Transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté d'Agglomération :  
Signature d'une convention avec Mulhouse Alsace Agglomération**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) et plus particulièrement la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

En l'absence de définition législative, réglementaire ou jurisprudentielle d'une zone d'activités et après avoir rencontré l'ensemble des communes de l'agglomération concernées par le transfert, il est proposé de retenir trois critères permettant de définir une zone d'activités économiques :

- Son secteur doit être exclusivement ou à forte dominante d'activités économiques
- Elle regroupe plusieurs établissements avec des équipements spécifiques
- Sa vocation économique est mentionnée dans un document d'urbanisme

Ainsi sont repérées dans l'agglomération 62 zones d'activités, certaines étant déjà totalement ou partiellement communautaires, représentant environ 2 000 hectares.

Les équipements concernés par le transfert sont :

- La voirie
- Les espaces verts
- Les réseaux publics propres (assainissement, signalisation, éclairage propre)
- Tout équipement public faisant partie de la zone (sanitaire, ...)

La commune de Berrwiller est concernée par le transfert pour la zone d'activités du Kuhwasen (rue de la Mine).

Conformément à l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités », sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de m2A et des conseils municipaux des communes

membres, au plus tard un an après le transfert de compétences ; ces délibérations devront intervenir avant le 31 décembre 2017.

En application des articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du code général des collectivités territoriales, m2A peut confier, par convention, la création ou la gestion de certains services ou équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres.

Il est proposé de conclure une convention afin de préciser les modalités de gestion des zones d'activités durant cette période transitoire d'un an.

Cette convention a pour objet de confier à la commune, durant l'année 2017, l'entretien courant de la zone d'activités du Kuhwasen, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Au titre de l'entretien courant, la commune assure :

- L'entretien des espaces verts y compris les plantations,
- L'entretien de la voirie comprenant les tâches suivantes : entretien courant et réfection des chaussées, entretien de l'éclairage public, entretien de la signalisation verticale et horizontale, balayage des pistes cyclables s'il y a lieu, déneigement,
- La veille technique générale.

La réalisation des travaux d'entretien courant fera l'objet d'une information des services de m2A.

Par ailleurs, cet entretien courant ne donnera lieu pour 2017 à aucun transfert financier entre les deux collectivités. Pour tout événement exceptionnel, les collectivités se rapprocheront pour convenir des suites à donner.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la définition d'une zone d'activités ainsi que les équipements concernés par le transfert (zone du Kuhwasen, rue de la Mine),**
- **Approuve la convention avec m2A faisant de 2017 une année transitoire,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires et tout document nécessaire à leur mise en œuvre.**

**Point n° 13 de l'ordre du jour :**

**Communications et Divers :**

**A) Autorisations d'urbanisme déposées :**

DP n°068 032 17 B 0001 déposée le 22/02/2017

DAGON Sylvain – 3 rue Pilgerstrang

Construction d'une pergola

DP n°068 032 17 B 0002 déposée le 15/03/2017

GINGLINGER Karine – 2 rue des Mésanges

Mise en place d'une clôture

DP n°068 032 17 B 0003 déposée le 24/03/2017

REINLEN Jean-Pierre – 123 rue Principale

Réhabilitation de la toiture

DP n°068 032 17 B 0004 déposée le 24/03/2017

NEFF Philippe – 11 rue Bimberling

Construction d'un abri de jardin

DP n°068 032 17 B 0005 déposée le 24/03/2017

CANADAS Mickaël – 2 rue de la Mine

Construction d'un abri de jardin

DP n°068 032 17 B 0006 déposée le 31/03/2017

MACIAG-KIELWASSER Dominique et Lucie – 73 rue d'Or

Modification de la terrasse

## **B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :**

Décisions de non-prémption prises par M. le Maire :

- 13 rue de Cernay 68500 BERRWILLER, décision du 10/01/2017  
Maison  
Vendeurs : LAVEINE Antoine & Marie  
Acquéreurs : EMBERGER-PERCHERON Ludovic & Agathe de Staffelfelden
- 8 rue de Verdun 68500 BERRWILLER, décision du 13/03/2017  
Maison  
Vendeurs : BURGER Marie-Andrée  
Acquéreurs : SCI rue de Verdun (Marie-Andrée BURGER)
- Rue Bimberling 68500 BERRWILLER, décision du 13/03/2017  
Terrain  
Vendeurs : JAEGY Laurent de Guemar  
Acquéreurs : MULLER Claude & Marie-Claire de Berrwiller

## **C) Prochaines réunions et manifestations :**

Samedi 15 & dimanche 16/4 : Tournoi international des cadettes du BCBS

Remise des récompenses le 16/4 à 16h30 à Staffelfelden

Dimanche 23/4 de 8h à 19h : 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles

Vendredi 28/4 à 17h30 : Réunion de présentation du SIVOM à la STEP de Sausheim

Dimanche 7/5 de 8h à 19h : 2<sup>nd</sup> tour des élections présidentielles

Dimanche 11/6 de 8h à 19h : 1<sup>er</sup> tour des élections législatives

Dimanche 18/6 de 8h à 19h : 2<sup>nd</sup> tour des élections législatives

## **D) Révision du SCOT :**

Dans le cadre de la concertation sur la révision du SCOT, l'association Alsace Nature a demandé à être associée. Elle a fait part, à titre de contribution, de propositions de corridors écologiques suite à des visites sur site. L'une d'elle concerne la commune de Berrwiller (voir plan ci-joint).

Nous en avons été informés par mail en date du 6 avril 2017.

Il convient, sous 15 jours, de faire part de notre position quant à cette proposition.

Il est décidé d'attendre les éléments de réponse demandés par le secrétaire général à l'AURM avant de se positionner

## **E) Atelier-projet sur la plateforme partagée de services en ligne de m2A :**

Il convient de désigner, le cas échéant, un élu référent pour cet atelier-projet.

Il est convenu que l'élu intéressé en fera part au secrétaire général qui en informera les services de m2A.

## **F) Demande de la Famille L'HOMME, 8 rue de Staffelfelden :**

Stéphane et Marina L'HOMME sont parents d'un enfant de 15 ans atteint de handicap moteur et physique qui va subir une lourde opération. Dans cette perspective, ils doivent agrandir et réaménager leur maison. Dans le cadre de ces futurs travaux, il leur a été conseillé de s'adresser au service logement de m2A afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, d'aides de l'ANAH.

Par ailleurs, une cagnotte est organisée via le site Leetchi.com. Un lien sera annoncé sur le site internet de la commune.

## **G) Service Actions Jeunesse :**

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN précise que le SAJ organisera une soirée familiale avec apéro dinatoire, animation musicale, danse et jeux le vendredi 21 avril prochain à partir de 18h à la salle polyvalente de Pulversheim.

Par ailleurs, un festival musical sera également organisé au complexe sportif de Pulversheim le dimanche 25 juin de 14h à 18h30.

Avis aux amateurs !

## **H) Conseil des Jeunes :**

Il est rappelé que les membres du Conseil des Jeunes ont répondu favorablement à la demande d'aide de M. Michel ZIMMERMANN pour la tonte de sa pelouse.

Ils sont également disposés à réaliser des travaux de tonte et d'entretien des espaces verts auprès d'autres citoyens qui pourraient avoir besoin de leurs services.

**D) Journée Citoyenne du samedi 13 mai 2017 :**

M. le Maire présente l'invitation destinée à être transmise aux habitants.  
Celle-ci devrait être distribuée avant les Fêtes de Pâques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h00.